



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

---

28 OCTOBRE 1993

---

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

---

## RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA ONZIÈME SESSION  
QUEBEC, OCTOBRE 1993 (2)

---

- 
- (1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) n°s 1 à 5.  
Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) n° 1.  
Voir Doc. Conseil 107 (1982-1983) n° 1.  
Voir Doc. Conseil 180 (1984-1985) n° 1.  
Voir Doc. Conseil 7 (1985-1986) n° 1.  
Voir Doc. Conseil 102 (1986-1987) n° 1.  
Voir Doc. Conseil 114 (1989-1990) n° 1.  
Voir Doc. Conseil 197 (1990-1991) n° 1.  
(2) Voir composition des délégations p. 4.

## PREAMBULE

Les délégations de l'Assemblée nationale du Québec et du Conseil de la Communauté française de Belgique, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, ont tenu à Québec leur XI<sup>e</sup> Session sous la présidence de M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale du Québec, et Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, présidente du Conseil de la Communauté française.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur les situations politique et institutionnelle de la Communauté française et du Québec.

Les deux délégations ont comparé la situation matérielle et les conditions de travail des parlementaires dans leurs Assemblées respectives. Elles répondaient ainsi à l'un des vœux formulés dans la résolution n<sup>o</sup> 2 de la X<sup>e</sup> Session.

Dans le cadre de leur coopération interparlementaire avec un Parlement d'un Etat tiers, elles ont aussi constaté l'aboutissement de leur résolution relative à la coopération avec un Parlement de l'Est européen où l'usage du français se maintient.

D'autre part, à l'occasion de la XI<sup>e</sup> Session fut tenu un colloque portant sur le thème des « Bibliothèques publiques ». Des exposés sur ce sujet ont été présentés par un représentant de la Communauté française et un représentant du Québec.

## RESOLUTION N<sup>o</sup> 1

### **Structure de nos Etats et de nos Assemblées**

— Considérant qu'il désire poursuivre ses réflexions et améliorer les connaissances de ses membres sur le fonctionnement des deux Assemblées;

— Considérant la très grande importance qu'il attribue à l'examen respectif de l'exercice de la fonction de parlementaire;

— Le Comité mixte convient de traiter, lors de sa prochaine session, dans la catégorie de sujet « Structure de nos Etats et de nos Assemblées », le thème suivant:

- les conditions d'exercice du mandat parlementaire.

## RESOLUTION N<sup>o</sup> 2

### **Défense, illustration et promotion de la langue française**

— Considérant que les discussions qu'il a tenues au cours de ses dernières sessions sur

plusieurs thèmes particuliers de la politique sociale et culturelle ont pu contribuer à une meilleure connaissance mutuelle et à une meilleure compréhension des enjeux dans les deux sociétés;

— Considérant les accords existant en matière de biens culturels entre nos deux gouvernements et la nécessité d'en établir le bilan;

— Considérant que la défense, l'illustration et la promotion de la langue française constituent un objectif de plus en plus présent dans les deux sociétés;

— Tenant compte de sa mission de promouvoir la francophonie;

— Le Comité mixte convient que le thème du colloque de la prochaine session portera sur l'enseignement de la langue française, plus particulièrement aux immigrés.

### RESOLUTION N° 3

#### Coopération interparlementaire

— Considérant que, dans le prolongement des actions menées conjointement à l'égard de parlements tiers, la coopération interparlementaire est un axe fondamental de la politique du Comité mixte;

— Considérant toute l'importance que l'Assemblée nationale du Québec et le Conseil de la Communauté française accordent au projet de coopération avec le Parlement bulgare visant à la création d'un centre francophone de coopération interparlementaire;

— Ayant entendu le rapport des différentes missions effectuées à l'Assemblée nationale bulgare;

— L'Assemblée nationale du Québec et le Conseil de la Communauté française de Belgique décident:

— de procéder à l'engagement dans les meilleurs délais d'un animateur;

— que les montants nécessaires au paiement des charges salariales et du fonctionnement seront versés conjointement par les deux assemblées sur un compte bancaire à Sofia;

— de créer un fond documentaire sur la base d'une liste de documents et d'ouvrages établie par chacune des assemblées et éventuellement adaptée en fonction des besoins exprimés par le Parlement bulgare;

— de tenir dans la mesure du possible à Sofia la XII<sup>e</sup> Session du Comité mixte à l'occasion de l'inauguration du centre francophone de coopération interparlementaire.

## RESOLUTION N° 4

### Lecture publique

— Au terme du colloque consacré aux bibliothèques publiques;

— Constatant la réduction du recours à la lecture chez de nombreux jeunes qui quittent la vie scolaire;

— Considérant que cette situation peut constituer une rupture définitive avec la lecture;

— Le Comité mixte invite les gouvernements du Québec et de la Communauté française, via les instituts ou services de radio et de télévision mais aussi à travers la politique d'éducation permanente, à poursuivre et à intensifier l'information, les émissions et les jeux appelés:

- à montrer l'intérêt de la lecture pour les jeunes;
- à faire connaître les nouvelles publications destinées aux groupes d'âge concernés;
- à inciter les jeunes à recourir aux services offerts par les bibliothèques publiques;
- à stimuler une saine émulation entre nos deux sociétés.

---

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, Présidente du Conseil; MM. Willy Taminioux, Sénateur — Vice-Président du Conseil; Pierre Hazette, Député — Vice-Président du Conseil; Jacky Marchal, Sénateur — Secrétaire du Bureau du Conseil; Yvon Biefnot, Député; Etienne Knoops, Député; Philippe Charlier, Député; Jacques Liesenborghs, Sénateur; Christian Daubie, Secrétaire général du Conseil et Jean-Pierre Cristolovean, Premier Conseiller.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de MM. Jean-Pierre Sain-tonge, Député — Président de l'Assemblée nationale; Roger Lefebvre, Député — Vice-Président de l'Assemblée nationale; Francis Dufour, Député; Henri-François Gauthrin, Député; Jean-Claude Gobé, Député; André J. Hamel, Député; Mme Carmen Juneau, Députée; M. Michel Tremblay, Député et M. Desrosiers, Conseiller.